

REFERENCES DE COÛTS POUR LE FINANCEMENT DE JOURNEES DE CHARGES DE MISSIONS « AGRICOLES »

Document rédigé par E. SIVADE, G. PAUTET et D. LEPAGE en septembre 2007		Correspondant DIS : E. SIVADE	
Nom du fichier : REFERENCES DE COÛTS POUR LE FINANCEMENT DE JOURNEES DE CHARGES DE MISSIONS « AGRICOLES »		Validé par J.P. DENEUVY le 30 novembre 2007	Page 1/27

Table des Matières

1	Introduction	3
1.1	Champs de l'étude	3
1.2	Méthodologie	4
1.3	Définition du coût de référence	4
1.4	Analyse des règles d'intervention de l'Agence	5
2	Analyse des dossiers AERM&C	5
2.1	Présentation générale de la base de données	5
2.2	Typologie de l'échantillon initial	7
2.3	Présentation de l'échantillon étudié	9
2.3.1	Caractéristiques générales de l'échantillon	9
2.3.2	Répartition géographique de l'échantillon	10
2.3.3	Répartition de l'échantillon par thème de l'opération	11
2.3.4	Répartition par type de structure	12
2.3.5	Observation des missions exercées	12
2.3.6	Répartition par type de contrat de travail	13
2.3.7	Ventilation de l'échantillon par « Jours » et par « Postes »	13
2.4	Décomposition du coût-journée	14
3	Analyse des coûts	15
3.1	Analyse sur l'ensemble de l'échantillon (143 valeurs)	15
3.1.1	Influence du type de contrat	15
3.1.2	Influence du type de structure	16
3.1.3	Influence de la distinction « jours » / « postes »	16
3.2	Analyse des coûts issus de l'échantillon correspondant au financement de jours (113 valeurs)	17
3.2.1	Influence du type de structure	17
3.2.2	Influence « géographique »	18
3.2.3	Influence du nombre de jours financés	19
4	Proposition de coûts de référence pouvant servir de base à l'élaboration d'un forfait journée	21
4.1	Définition du coût de référence	21
4.1.1	Hypothèse « basse »	21
4.1.2	Hypothèse « haute »	21
4.2	Proposition d'un seuil de passage du forfait jour au forfait annuel	21
4.2.1	Retenir un seuil de 100 jours financés	22
4.2.2	Retenir un seuil de 200 jours financés	22
5	Etude Complémentaire	21

1 Introduction

L'Agence de l'Eau accorde des aides financières à différentes structures (Chambres d'Agriculture, associations, structures de gestion etc.) pour la réalisation de missions dans le domaine agricole et visant la réduction de ses impacts négatifs sur l'eau et les milieux aquatiques.

Au 8^{ème} programme, l'Agence a aidé ces postes sur la base du nombre de jours ou de postes à temps plein financés. L'aide accordée était fonction d'un coût-journée communiqué par les structures et variable selon le demandeur.

Pour le 9^{ème} programme, l'Agence a décidé de changer ces règles d'intervention et d'accorder une aide forfaitaire pour le financement de postes de chargés de missions à l'année. Deux forfaits ont été établis en fonction de la qualification et de l'expérience du chargé de mission et un supplément est prévu pour les investissements liés au poste (Cf. 1.4. Analyse des règles d'intervention de l'Agence).

L'Agence souhaite par ailleurs étudier la mise en place un forfait à la journée qui sera utilisé en dessous d'un certain nombre de jours correspondant à la mission financée, au-delà duquel on considèrera qu'elle finance un temps partiel de poste et passera au forfait annuel (au prorata du temps financé).

La présente étude vise à fournir des éléments afin d'arrêter une règle d'intervention. L'étude doit ainsi permettre :

- d'élaborer une typologie des postes aidés (maîtrise d'ouvrage, temps plein ou temps partiel consacré aux pressions agricoles, qualification du chargé de mission...)
- d'identifier la nature des missions financées (animation/pilotage/suivi des actions, étude/diagnostic, communication /sensibilisation ; expertise/appui technique/conseil ...) ;
- de cerner les déterminants qui concourent au coût journée des postes identifiés (maîtrise d'ouvrage, localisation, composition des missions...), permettant à l'Agence d'évaluer les coûts de ce type d'opérations ;
- de détailler, dans la mesure du possible, la composition du coût-journée (charges salariales, charges de structure...)
- de définir des coûts journées de référence.

1.1 Champs de l'étude

Par « missions dans le domaine agricole », on entend l'ensemble des démarches concernant la réduction des pressions liées :

- aux épandages d'engrais et d'effluents d'élevage (exemple : opérations « Ferti-mieux ») ;
- aux épandages de boues de stations d'épuration urbaines ou industrielles ;
- aux applications et manipulations de produits phytosanitaires (exemple : opérations « Phyto-mieux ») ;
- aux prélèvements d'eau pour l'irrigation (exemple : opérations « Irri-mieux », accord cadre départementaux, contrats de canal).

NB : l'Assistance Technique à l'Épandage (ATE) et le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) sont exclus du champ de l'étude.

Les opérations étudiées sont celles aidées au cours du 8^e programme d'aide de l'Agence de l'Eau au titre de la lutte contre la pollution agricole (LPS 641, 642, 636, 644), de la gestion quantitative de la ressource en eau (LPS 618, 627), au titre des Missions d'Expertise et Suivi des Epandages et au titre des aides aux structures de gestion de l'eau (LPS 821, 838).

Tableau 1 : Présentation des LPS 8^{ème} programme étudiées

N°LPS	Objectif	Intitulé
618	Aides à l'exploitation et aux structures d'animation	Opérations de sensibilisation et d'animation pour un meilleur partage de la ressource
627	Aides à l'exploitation et aux structures d'animation	Actions d'information et de sensibilisation sur la ressource en eau
636	Aides à l'exploitation et aux structures d'animation	Actions coordonnées de mise en œuvre du PMPOA2
641	Lutte contre la pollution diffuse	Actions de réduction des rejets diffus de produits polluants
642	Lutte contre la pollution diffuse	Opérations Pilotes
644	Aides à l'exploitation et aux structures d'animation	Dispositif Nouveaux Services / Emploi –Jeunes : pollution diffuse et agricole
821	Aides à l'exploitation et aux structures d'animation	Opération d'animation ou gestion des milieux aquatiques
838	Aides à l'exploitation et aux structures d'animation	SAGE et contrats de milieu - communication
MESE	Aides à l'exploitation et aux structures d'animation	Missions expertise et suivi des épandages

Le territoire concerné est le bassin RM&C.

1.2 Méthodologie

- Recueil des données : dossiers aidés sur RM&C (criblage sous AI, enquêtes auprès des délégations et des maîtres d'ouvrages),
- Analyse des données (statistiques...) ;
- Production d'une base de données ;
- Etablissements de coûts-journée de référence et éventuellement de coûts plafonds pour les différents types de postes de chargés de mission agricole.

1.3 Définition du coût de référence

Le coût de référence est le prix acceptable pour l'Agence observé sur des projets similaires au projet étudié (et non pas le prix médian issu d'un échantillon).

Remarque préalable : les coûts cités dans ce rapport seront (sauf indication contraire) des coûts en Euros Hors Taxes (€ HT).

Les coûts ont par ailleurs été actualisés selon la formule suivante : $C_{2006} = C_n * [(1+r)^{(2006-n)}]$ où :

- r : taux d'inflation (2% par an) ;
- n : année de l'opération ;
- 2006 : année de référence.

1.4 Analyse des règles d'intervention de l'Agence

Les règles d'intervention du 9^{ème} programme pour le financement de postes de chargés de missions sont les suivantes :

- forfait de 65 000 € HT pour un poste d'ingénieur confirmé ;
- forfait de 56 000 € HT pour un poste d'ingénieur débutant ou de technicien.

Il est possible de prendre en compte les charges d'investissement avec un plafond de 24 000 € pour 5 ans.

L'objectif de l'étude étant d'aboutir à un coût-journée de référence, il convient de constater que le coût à la journée du forfait est de :

- 325 €/jour (pour 200 jours / an) + 24 €/jour (charges d'investissement sur 5 ans), soit **349 €/jour** pour un poste d'ingénieur confirmé ;
- 280 €/jour (pour 200 jours / an) + 24 €/jour (charges d'investissement sur 5 ans), soit **304 €/jours** pour un poste d'ingénieur débutant ou un technicien.

2 Analyse des dossiers AERM&C

105 opérations ont été étudiées sur l'ensemble de 8^{ème} programme. Pour les opérations durant plusieurs années, en l'absence d'évolution des missions exercées par le chargé de mission, seule l'année la plus récente a été exploitée.

NB : Les opérations étudiées ne sont pas exhaustives. En effet, sur les 181 opérations listée au départ (sans compter les contrats de rivière, qui n'ont jamais pu faire l'objet d'un listing exhaustif, et les 17 MESE, consultées directement à l'Unité Comptabilité Gestion), seulement 115 ont été exploitées, et ce pour 2 raisons principales :

- *parmi les opérations demandées aux archives, une partie n'a pas pu être livrée car en cours d'enregistrement. Par ailleurs, le nombre d'opérations manquantes est au final difficile à évaluer puisque les demandes aux archives se font via un numéro de convention auquel peuvent correspondre plusieurs opérations ;*
- *parmi les opérations demandées aux délégations, certains dossiers n'ont pas été transmis car en cours de traitement.*

2.1 Présentation générale de la base de données

La base de données issue de la consultation des données a été construite en renseignant un certain nombre de critères, regroupés par catégorie :

a) Généralités :

- ✓ Identification du dossier : numéro de convention, numéro de dossier, titulaire de l'opération, intitulé de l'opération ;
- ✓ Département ;
- ✓ LPS et thème de l'opération (liste de 5 thèmes : pollutions diffuses, gestion quantitative, gestion des effluents, MESE, contrat de rivière).

b) Caractéristiques de l'aide versée

- ✓ Sont distingués Journées, Création de poste et Renouvellement de postes ;
- ✓ Eléments globaux relatifs au coût de l'opération (coût réel de l'opération, dont frais de personnel, montant des travaux à justifier, assiette prise en compte si différente) ;
- ✓ Eléments relatifs au montant de l'aide (taux de l'aide, montant de l'aide versée) ;
- ✓ Nombre de jours financés ;

NB : dans le cas de financements de postes et en l'absence de précisions sur le nombre de jours, il a été considéré qu'une année correspondait à 200 jours.

Par ailleurs, le nombre de jours a parfois été reconstitué en divisant le montant total alloué aux frais de personnel d'une structure par le coût-journée donné par la structure.

- ✓ Coût-journée global ;

NB : le coût-journée global n'étant pas toujours annoncé par les structures, il a parfois fait l'objet de calculs :

- *dans le cas de financement de postes, en divisant le montant total par le nombre de jours financés (souvent estimé à 200 jours par an) ;*
- *dans le cas de financement de jours, en divisant le montant des frais de personnel affichés par la structure pour l'opération considérée par le nombre de jours comptabilisés.*

c) Décomposition du coût-journée

- ✓ Salaire et charges ;
- ✓ Autres frais de fonctionnement (formation, déplacement, secrétariat et charges administratives, frais généraux de fonctionnement) ;

NB : les frais de secrétariat ont parfois été reconstitués à partir du financement de jours de secrétaire dont deux ou trois dossiers ont fait mention et réalloués à des jours de chargés de missions.

- ✓ Charges de structure ;
- ✓ Frais d'investissement.

NB : D'une manière générale, ce niveau de détail n'a été que rarement atteint. Cette décomposition ne s'est avérée la plupart du temps possible que dans le cas de financement de postes, exception faite pour les charges de structures, mais seuls 7 cas ont pu être renseignés.

Pour les autres postes : 47 cas identifiés avec le détail des salaires et charges, 44 cas avec le détail des autres frais de fonctionnement et 21 cas avec le détail des charges d'investissement.

d) Déterminants du coût-journée d'un poste de chargé de missions

- ✓ Type de structure bénéficiaire. 5 types de structures ont été recensés :
 - *Chambres d'Agriculture ;*
 - *associations ;*
 - *structures de gestion ;*
 - *coopératives ;*
 - *organismes de recherche.*

NB : en réalité, il s'agit de la structure qui réalise l'opération. La structure qui perçoit l'aide peut être une association qui a passé une convention avec une chambre d'agriculture pour réaliser les missions. Dans ce cas, on considèrera que le type de structure bénéficiaire est une chambre d'agriculture.

- ✓ Décomposition de la mission. 5 grands types de missions ont été répertoriés :
 - Etudes/diagnostic ;
 - Communication/Sensibilisation ;
 - Animation/Pilotage/Suivi des actions ;
 - Conseil/Expertise/appui technique.

NB : Dans certains cas, on dispose d'un décompte précis du nombre de jours alloués à telle ou telle mission. Mais dans d'autres cas, on sait que la personne a fait de l'animation et de la communication. Arbitrairement, il a été considéré, dans ce type de cas, que la part du temps de travail consacré à chacune des 2 missions exercées était de 50/50.

e) Caractéristiques du chargé de missions

- ✓ Qualification du chargé de missions ;

Initialement, une dizaine de qualifications différentes ont été listées, du chef de service à l'assistant administratif. Un ou deux dossiers justifiaient même du financement de journées de stagiaires (indemnités).

Par ailleurs, par rapport à la distinction ingénieur confirmé /technicien et ingénieur débutant opérée par l'Agence, il a été très difficile de positionner et de classer les conseillers, animateurs et chargés de missions avec des coûts-journée très différents. Il en va de même pour les techniciens de Chambres d'Agriculture, qui se voient associer un coût-journée nettement supérieur à ceux associés à des ingénieurs dans d'autres opérations.

Ainsi, une journée de technicien est facturée 548 € par la chambre d'agriculture de l'Aude et 595 € par celle du Vaucluse. Il est fort probable que dans ce type de cas, la structure justifie un coût-journée forfaitaire pas nécessairement lié à la véritable qualification de la personne et emploie abusivement le terme de « coût-journée technicien ».

Face à ces difficultés, cet élément ne sera pas exploité par la suite.

- ✓ Contrat de travail. Trois éléments ont été recensés :
 - CDD ;
 - CDI ;
 - Emploi-Jeune (EJ).

NB : Pour les contrats EJ, le coût-journée retenu prend en compte la totalité du coût, y compris la part financée par l'Etat.

2.2 Typologie de l'échantillon initial

Tableau 2: Caractéristiques de l'échantillon initial

	Coût-journée
Min	56,26 €
D2	250,00 €
Médiane	351,29 €
Moyenne Pond.	277,91 €
D8	500,00 €
Max	666,54 €
Nb val	230

Moyenne jours financés	95
Amplitude jours financés	[0,12 - 1 017]

Parmi ces 230 cas, les situations rencontrées sont très différentes :

a) Cas de jours financés :

- ✓ Certaines opérations comportaient un nombre de jours précis avec le coût-journée correspondant, vraisemblablement forfaitaire, sans autre indication (ou, pour quelques chambres d'agriculture, comme celles de l'Aude et du Vaucluse, la mention « coût-journée technicien CA ») ;
- ✓ L'opération faisait mention d'une dizaine de personnes (du chef de service à l'assistante) avec pour chacune des personnes le nombre de jours affecté à l'opération et son coût-journée. Soient une dizaine de coûts-journée et de qualifications différents ;
- ✓ L'opération faisait état de deux ou trois personnes différentes avec une qualification et un coût-journée spécifiés, la qualification justifiant des coûts-journée différents (par exemple, 18 jours d'un ingénieur à 450 € et 18 jours d'un technicien à 315 €) ;

NB : parfois, le coût-journée est donné directement, parfois, c'est le montant total alloué à chaque agent qui est indiqué et le coût-journée est obtenu en divisant ce montant par le nombre de jours correspondant.

b) Cas de postes financés :

- ✓ Un poste financé sur une année avec le nombre de jours travaillés dans l'année. Dans ce cas, le montant total annoncé pour le poste (toutes charges comprises) a été divisé par le nombre de jours pour constituer un coût-journée ;
- ✓ Un poste financé sur une année sans précision du nombre de jours. Dans ce cas, le montant total annoncé pour le poste (toutes charges comprises) a été divisé par 200 (nombre de jours théorique pour un temps plein sur une année) ;
- ✓ Un poste financé sur plusieurs années. Dans ce cas, il faut distinguer :
 - les postes occupés tout au long de l'opération par la même personne ;
 - et les postes pour lesquels plusieurs personnes se sont succédées.

NB : Cette distinction n'a cependant pas d'incidence sur le coût-journée puisque le coût annoncé pour le financement du poste est généralement un coût global sur l'ensemble de la période ou un coût global par année.

- ✓ Plusieurs postes financés sur une ou plusieurs années. Là encore, il convient de distinguer plusieurs cas :
 - soit il s'agit de postes différents et dans ce cas les coûts-journées diffèrent d'un poste à l'autre ;
 - soit il s'agit de postes similaires pour lesquels les coûts ont été globalisés et, dans ce cas, on aboutit au même coût-journée. Dans ce type de cas, l'ensemble des jours financés sur les postes a été globalisé et affecté à un seul coût-journée.

Exemple : cas du financement de 2 postes d'ingénieurs en Emploi-jeune, l'un pour 48 mois et l'autre pour 13 mois. Les deux chargés de missions ayant la même qualification, aucune distinction de coûts n'a été faite dans le dossier. Par conséquent, un seul coût-journée a été saisi pour cette opération auquel on a affecté un nombre total de jours financés de 1017 jours (48 mois + 13 mois, à raison de 200 jours par an).

Devant la difficulté de traiter l'ensemble de ces éléments et la trop grande disparité de cas rencontrés, il a été décidé que pour certaines opérations, on prendrait en considération la moyenne des coûts-journée pondérés par le nombre de jours correspondant à chaque coût, soit :

$$\text{Moyenne pondérée} = \Sigma (\text{Nb jours} \times \text{coût-journée}) / \Sigma \text{Nb jours}$$

Cette simplification permet d'aboutir à un échantillon plus homogène des coûts-journée.

2.3 Présentation de l'échantillon étudié

2.3.1 Caractéristiques générales de l'échantillon

En prenant en compte, pour un certain nombre d'opérations, les moyennes des coûts-journées pondérées par le nombre de jours financés, on aboutit à un échantillon de 143 coûts-journée différents avec les caractéristiques suivantes :

Tableau 3: Caractéristiques statistiques générales de l'échantillon

Caractéristiques de l'échantillon		Coûts-journée
	Min	108,03 €
	D2	225,75 €
	Médiane	384,92 €
	Moyenne	278,79 €
	<i>Ecart-type</i>	14
	D8	516,96 €
	Max	666,54 €
	Nb val	143
Jours financés	Nb moyen	153
	Amplitude	[2 - 1017]

La moyenne correspond à la moyenne des 143 coûts-journée pondérés par le nombre de jours financés. Le coût-journée moyen observé pour l'ensemble de l'échantillon est de 278,79 € pour une moyenne de 153 jours financés.

20 % des valeurs de l'échantillon sont en dessous de 225,75 € / jour et 20% au dessus de 516,96 € / jour.

Le coût-journée minimum constaté est de 108,03 €. Il correspond au financement de 10 journées d'un ingénieur en Emploi-Jeune au sein d'une association, la FREDON Bourgogne, sur une opération relevant de al LPS 641 (pollutions diffuses)

Le coût-journée maximum est de 666,54 €. Il s'agit du financement de 13 jours d'un chef de projet à la chambre d'agriculture de Bourgogne sur une opération relevant de la LPS 641.

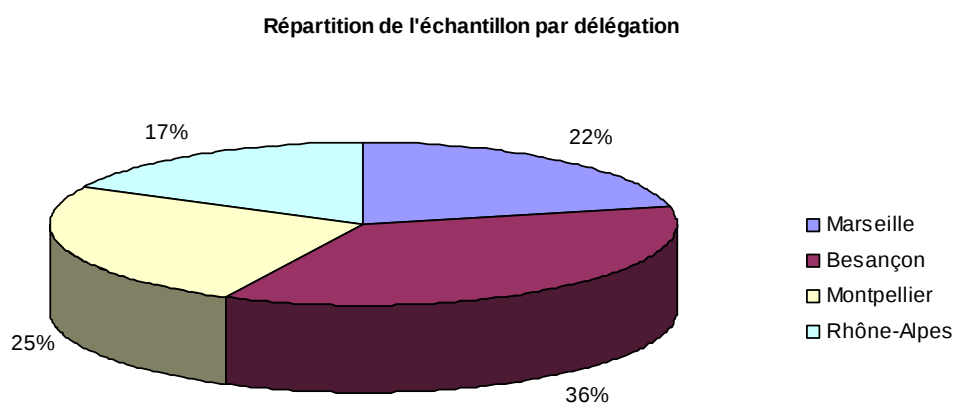
Le nombre de jours financés varie de 2 à 1 017. L'opération qui atteint 1 017 jours correspond à une opération de 4 ans pour laquelle le financement de 2 postes d'Ingénieurs en emploi-jeune a été sollicité l'un pour 48 mois et l'autre pour 13.

2.3.2 Répartition géographique de l'échantillon

Le tableau suivant donne un aperçu de la répartition géographique de l'échantillon :

Tableau 4 : Répartition de l'échantillon par départements et délégations

Département	Nb de valeurs
04	3
05	3
13	1
83	3
84	21
Total MRS	31
21	19
25	4
39	4
70	6
71	17
90	1
Total BSN	51
11	7
30	7
34	17
66	5
Total MTP	36
01	6
26	3
38	4
69	8
73	2
74	2
Total DRA	25



Constater que certains départements comme le Vaucluse, la Saône et Loire, la Côte d'Or et l'Hérault sont très représentés dans l'échantillon.

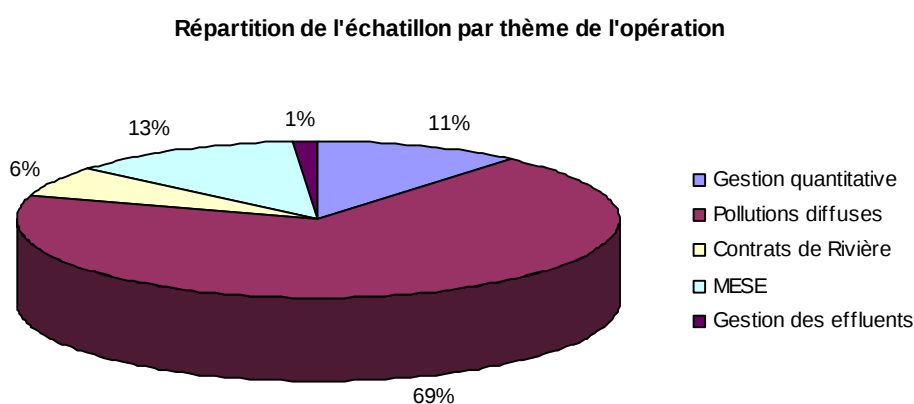
Il convient de noter que cette répartition géographique ne reflète pas nécessairement un déséquilibre dans le nombre d'opérations aidées entre départements et délégations mais tout simplement une plus grande disponibilité des dossiers provenant de ces endroits. Pour Besançon, par exemple, une part importante des dossiers avait été archivée, de même que pour le Vaucluse. Concernant Montpellier, par contre, les dossiers ont été consultés directement en délégation.

2.3.3 Répartition de l'échantillon par thème de l'opération

L'échantillon se répartit entre les différents thèmes étudiés comme suit :

Tableau 5: Répartition de l'échantillon par LPS et par thème de l'opération

LPS	Nb de valeurs
618 : gestion de la ressource	13
627 : gestion de la ressource	3
Total gestion quantitative	16
636 : actions coordonnées PMPOA	2
Total gestion des effluents d'élevage	2
641 : réduction des rejets diffus	69
642 : opérations pilotes pollution diffuse	19
431 : pollution toxique industrielle	1
644 : pollution diffuse et agricole	9
Total pollutions diffuses	98
644 : pollution diffuse et agricole	1
821 : gestion des milieux aquatiques	6
838 : SAGE et contrats de milieu	2
Total Contrats de Rivière	9
MESE	18
Total MESE	18



Le thème « pollutions diffuses » (et principalement « Actions de réduction des rejets diffus de produits polluants », LPS 641) est prédominant. Par contre, une part très faible d'opérations concerne des contrats de rivière.

Comme précédemment, cette répartition est à considérer avec prudence. En effet, elle est en partie liée à l'accessibilité des dossiers.

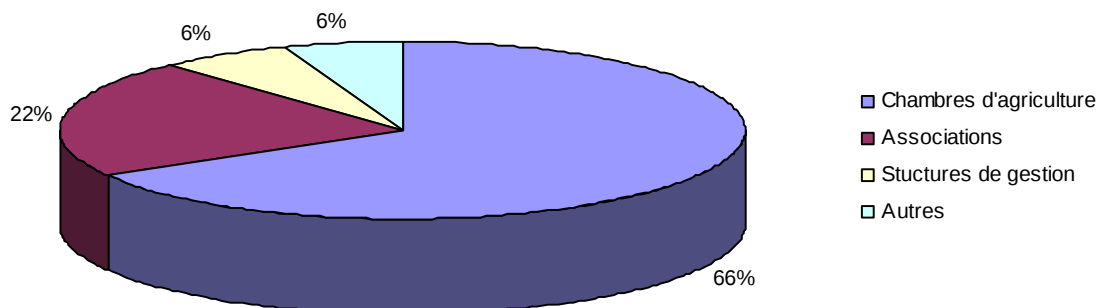
Néanmoins, les proportions constatées sont assez fidèles à ce qui avait pu être constaté lors du recensement sous AI des opérations à étudier. En effet, sur les 198 opérations recensées au début de l'étude (181 + 17 MESE), 132 relevaient de la thématique pollutions diffuses (100 pour la seule LPS 641, « Actions de réduction des rejets diffus de produits polluants »).

NB : l'opération répertoriée sous la LPS 431 « pollution toxique industrielle » correspond au financement d'un chargé de mission viticole en charge du programme de maîtrise des pollutions viticoles au sein de la Chambre d'Agriculture du Jura, et donc bien à des actions d'animation et de conseil agricole malgré son enregistrement sous une ligne Industrie. C'est pourquoi elle a été prise en considération, bien que n'appartenant pas aux LPS initialement répertoriées.

2.3.4 Répartition par type de structure

L'échantillon se répartit entre les 4 familles de structures identifiées comme suit :

Figure 1: Répartition de l'échantillon par type de structure



(Autres : coopératives et organismes de recherche)

L'essentiel des opérations étudiées (66 %) a été effectué par des chambres d'agriculture. L'échantillon comporte par ailleurs assez peu de missions réalisées par des structures de gestion.

Compte tenu de ce déséquilibre, la suite de l'étude se bornera à distinguer 2 familles de structures :

- les chambres d'agriculture ;
- les autres structures (englobant les associations, les structures de gestion et les autres : coopératives et organismes de recherche).

2.3.5 Observation des missions exercées

Pour la plupart des dossiers (141 / 143), les missions exercées par le chargé de missions ont pu être identifiées. Le tableau qui suit indique le nombre et la part d'opérations qui comportent les familles de missions identifiées ainsi que la part moyenne du temps de travail alloué à ces missions.

Tableau 6 : Missions exercées par les chargés de missions dans le cadre des opérations étudiées

	Etudes/diagnostic	Communication	Animation/ Pilotage/	Conseil/Expertise
Nombre d'opérations qui incluent la mission	35	62	80	93
Part des opérations qui incluent ces missions	25%	44%	57%	66%
Temps de travail moyen consacré à ces missions	9%	15%	30%	45%

Globalement, les missions sont plus souvent constituées d'expertise/conseil (66% des opérations considérées comportant une part d'expertise / conseil) et d'animation/pilotage (57% des missions sont constituées d'une part d'animation/pilotage).

La part des opérations constituées d'études/diagnostics n'est en revanche pas très importante (seulement 25%).

NB : Le temps de travail moyen alloué à chaque type de missions doit être pris avec précaution dans la mesure où, pour une même opération, il a parfois été réparti de façon arbitraire (Cf. 2.1. Présentation générale de la base de données)

2.3.6 Répartition par type de contrat de travail

Trois types de contrat de travail ont pu être recensés :

- Contrats à Durée Indéterminée ;
- Contrats à Durée Déterminée ;
- Contrats Emploi Jeunes.

Tableau 7: Répartition de l'échantillon et coût moyen par type de contrat

Type de contrat	Nombre
EJ	18
CDD	11
CDI	22
Total	51

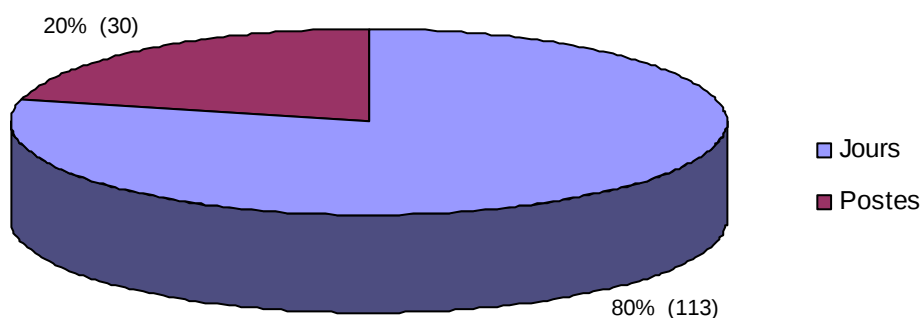
Comme mentionné précédemment, l'information relative au type de contrats n'est disponible que pour un nombre restreint de valeurs. On peut néanmoins constater que, sur ces 51 valeurs, les contrats temporaires que sont les CDD et EJ, sont majoritaires.

Cependant, cette répartition tient plus au fait que les structures ont tendance à renseigner plus souvent l'information quand il s'agit d'un contrat temporaire et/ou spécifique. Ainsi, il est fort probable qu'une forte proportion de valeurs non renseignées soient des CDI mais que les structures n'aient pas jugé utile de le préciser.

2.3.7 Ventilation de l'échantillon par « Jours » et par « Postes »

Compte tenu du nombre important d'opérations portant sur le financement de journées dans l'échantillon, les créations et les renouvellements de postes ont été regroupés dans une catégorie « Postes ». On a alors la répartition suivante des dossiers :

Figure 2: Ventilation de l'échantillon par dossiers « Jours » et par dossiers « Postes »



On disposera donc, pour la suite de l'étude, d'un échantillon conséquent (113 valeurs) de coûts-journée pour aboutir à un coût de référence.

2.4 Décomposition du coût-journée

Pour certaines opérations, le coût-journée d'une mission a pu être décomposé en plusieurs postes. A l'issue de la saisie des données, 4 postes composant le coût-journée ont pu être identifiés :

- salaires et charges ;
- autres frais de fonctionnement (regroupant frais de déplacement, de formation, de secrétariat et administratifs et frais généraux de fonctionnement) ;
- charges de structures ;
- charges d'investissement.

Compte tenu de nombre assez faible de valeurs renseignées pour chacun de ces postes, seuls les résultats relatifs au poste « salaires et charges » sont présentés ici.

Tableau 8 : Caractéristiques du poste « salaires et charges » et poids dans le coût des chargés de missions

	Salaires et charges
Nb valeurs renseignées	47
Part moyenne du poste « salaires et charges »	72%
Moyenne	153,55 €
Coût-journée moyen valeurs renseignées	214,89 €

Le poste « salaires et charges » a été renseigné pour 47 valeurs. Pour ces 47 valeurs renseignées, le poste « salaires et charges » représente en moyenne 72% du coût journée total.

Cependant, ce rapport est à prendre avec précaution dans la mesure où les valeurs les plus renseignées se situent souvent dans les tranches de coût inférieures pour lesquelles ce poste est relativement plus important.

Ainsi, pour le renouvellement d'un poste de chargé de mission au sein d'une association (la FDSIGE 05) à 196,94 €/jour, le poste salaires et charges représente 72% du coût-jour soit 141,30 €.

Le poste « salaires et charges » peut représenter jusqu'à 93 % du coût-journée. C'est le cas du financement d'une équipe technique (4 postes) au sein d'une structure de gestion sur un contrat de rivière où le montant des salaires et charges s'élève à 149,21 € / jour pour un coût-journée global de 161,25 €.

Enfin, l'opération pour laquelle le poste « salaires et charges » ne représente que 44% du coût-journée global correspond au financement d'un poste en chambre d'agriculture à 430,14 € / jour, dont les salaires et charges s'élèvent à 190,07 € et composé par ailleurs à 4% de frais généraux de fonctionnement (qui correspondent ici aux frais de déplacements) et à 52% de charges de structures.

3 Analyse des coûts

L'analyse de l'échantillon met en évidence certains éléments qui ont une influence significative sur le montant du coût-journée. Il s'agit du type de contrat, du financement selon la distinction « jours » ou « poste », du type de structure, de la localisation géographique, du nombre de jours financés.

Une première approche portera sur l'influence du type de contrat et de la structure porteuse, puis l'analyse ne portera plus que sur les jours financés, soit sur un échantillon réduit de 143 à 113 valeurs.

3.1 Analyse sur l'ensemble de l'échantillon (143 valeurs)

3.1.1 Influence du type de contrat

Le type de contrat influe sur le coût journée. En effet, le coût-journée moyen d'un chargé de mission en CDI se révèle être nettement plus important que celui d'un agent en CDD et plus encore de celui d'un emploi jeune.

Tableau 9: Répartition de l'échantillon et coût moyen par type de contrat

Type de contrat	Nombre	Coût-journée moyen correspondant	Nb moyen de jours financés
EJ	18	181,99 €	535
CDD	11	247,07 €	200
CDI	22	456,79 €	70

On peut néanmoins constater que le coût-journée d'un chargé de missions en CDI est en moyenne plus important que celui d'un chargé de missions en CDD et plus encore que celui d'un Emploi-Jeune. Pour ce dernier type de contrat, il est par ailleurs important de rappeler que les montants des coûts-journée retenus prennent en compte la totalité du coût, y compris la part du poste financé par l'Etat.

NB : Cette information n'étant disponible que pour un nombre restreint de valeurs de l'échantillon (51 sur 143), elle devra être utilisée avec le recul et les précautions qui s'imposent.

3.1.2 Influence du type de structure

Tableau 10 : Comparaison des coûts-journée moyens Chambres d'Agriculture et autres structures

	<i>Rappel échantillon total</i>	Chambres d'Agricultur e	Autres structures
Nb val	143	95	48
Min	108,03 €	153,21 €	108,03 €
D2	225,75 €	327,76 €	163,75 €
Moyenne	384,92 €	397,22 €	203,84 €
<i>Ecart-type</i>	14	12,95	6,37
Médiane	278,79 €	450,00 €	214,82 €
D8	516,96 €	527,94 €	317,10 €
Max	666,54 €	666,54 €	606,90 €
Nb moyen de jours financés	153	88	282
Amplitude	[2 - 1070]	[2; 778]	[9 - 1017]

On constate en effet que le coût-journée moyen pratiqué par les Chambres d'Agriculture (397,22 €) est pratiquement le double de celui pratiqué par les autres structures (limité à 203,84 € en moyenne).

3.1.3 Influence de la distinction « jours » / « postes »

Le tableau suivant offre une comparaison des statistiques des sous-échantillons « Postes » et « Jours ».

Tableau 11 : Caractéristiques des sous-échantillons "Jours" et "Postes"

	<i>Rappel échantillon</i>	« Jours »	« Postes »
Nb de valeurs	143	113	30
Min	108,03 €	108,03 €	146,34 €
D2	225,75 €	305,95 €	160,42 €
Médiane	384,92 €	418,06 €	197,56 €
Moyenne	278,79 €	402,70 €	201,80 €
<i>Ecart-type</i>	14	15	3,84
D8	516,96 €	527,94 €	244,29 €
Max	666,54 €	666,54 €	508,16 €
Nb jours moyens financés	153	74	450
Amplitude jours financés	[2 - 1070]	[2 ; 685]	[75 ; 1 017]

On constate ainsi que le coût-journée moyen est deux fois moins important dans le cas du financement de « Postes » (201,80 €/jour) que dans le cas du financement de « Jours » (où il s'élève à 402,70 €/jour).

L'échantillon « Postes » apparaît par ailleurs comme plus homogène puisque les coûts-journée varient de 146,34 € à 508,16 €, alors que l'échantillon « Jours » varie de 108,03 € à 666,54 €.

Les coûts-journée minimum et maximum constatés sur l'ensemble de l'échantillon se retrouvent tous les deux dans l'échantillon « Jours ».

Le coût-journée minimum constaté de 108,03 € correspond au financement de 10 journées d'un ingénieur en Emploi-Jeune au sein d'une association, la FREDON Bourgogne, sur une opération relevant de la LPS 641 (pollutions diffuses).

Le coût-journée maximum est de 666,54 €. Il s'agit du financement de 13 jours d'un chef de projet à la Chambre d'Agriculture de Bourgogne sur une opération relevant de la LPS 641 (pollutions diffuses).

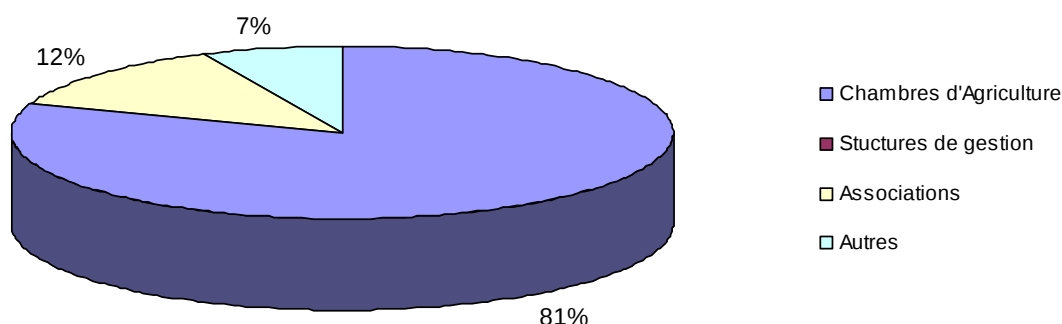
Il faut également noter que les coûts moyens observés pour les postes financés (201,80 € / jour) sont inférieurs aux forfaits adoptés par l'Agence (304 ou 349 € / jour, cf. 1.4. Analyse des règles d'intervention de l'Agence).

Compte tenu des différences importantes de coûts qui résultent de cette distinction, les valeurs relatives au financement de postes, qui risquent de conduire à une sous-estimation du coût-journée de référence, ont été écartées du champs de l'analyse qui porte donc désormais sur l'échantillon correspondant au financement de jours, soit 113 valeurs.

3.2 Analyse des coûts issus de l'échantillon correspondant au financement de jours (113 valeurs)

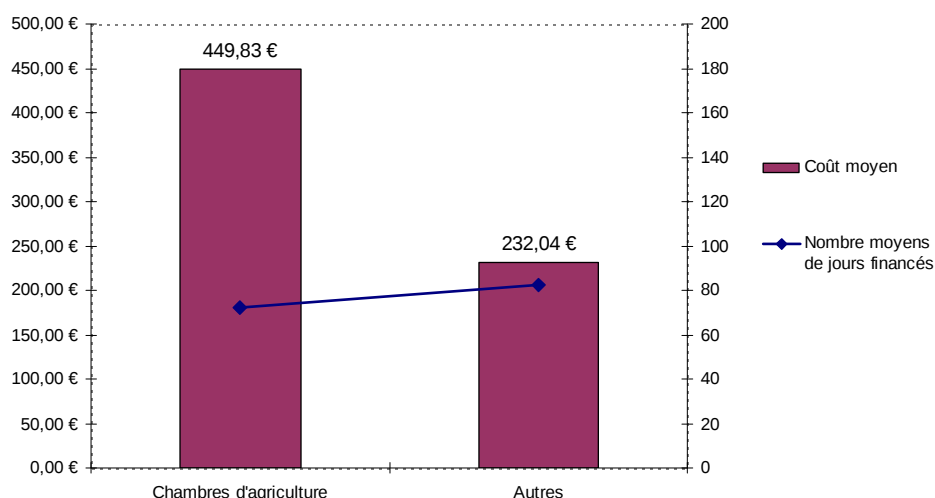
3.2.1 Influence du type de structure

Figure 3 : Répartition de l'échantillon par type de structure



Les structures qui bénéficient du financement de jours sont à 81% des Chambres d'Agriculture. Les 19% restant de l'échantillon se répartissent entre Associations Coopératives et Organismes de Recherche. Les structures de gestion, par contre, se font exclusivement financer des postes et n'apparaissent plus.

Tableau 12: Comparaison du coût-journée moyen entre les Chambres d'Agriculture et les autres structures

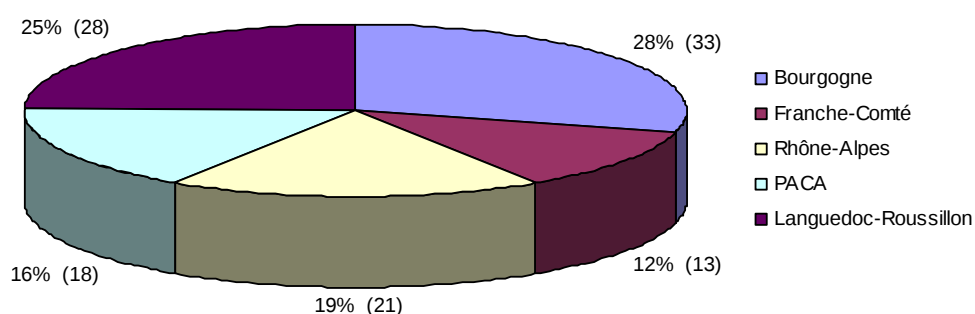


Le coût-journée moyen « Chambres d'Agriculture » est presque deux fois plus élevé que le coût-journée moyen « Autres structures » pour un nombre moyen de jours financés légèrement inférieur (72 jours en moyenne pour les Chambres d'agriculture contre 82 pour les autres structures).

3.2.2 Influence « géographique »

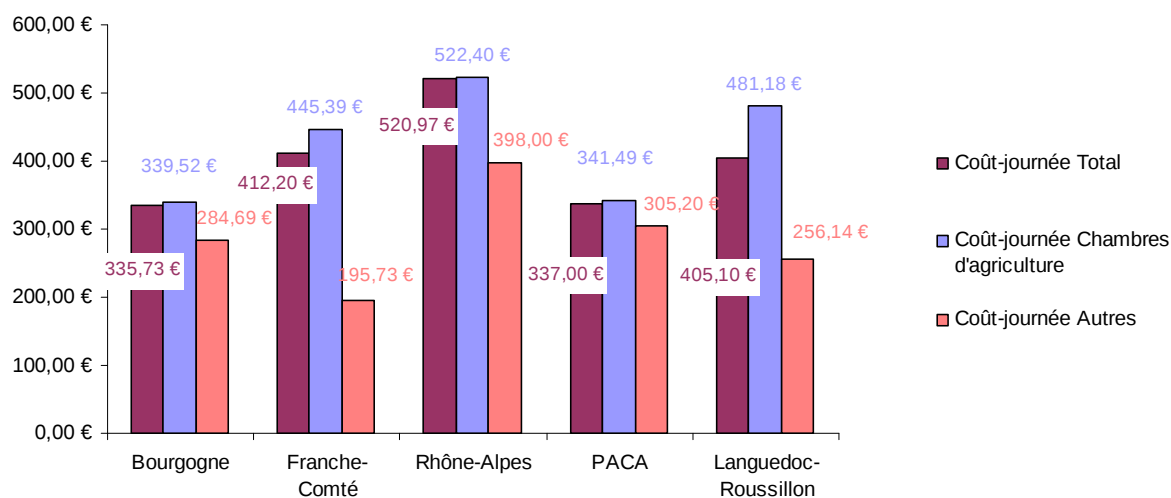
Une présentation de la répartition de l'échantillon « Jours » est nécessaire. Le fait d'avoir exclu du raisonnement les postes a légèrement modifié la répartition géographique de l'échantillon. Par ailleurs, on ne raisonne plus ici à l'échelle des délégations mais des régions administratives.

Figure 4 : Répartition de l'échantillon "Jours" par régions



Ainsi, sur cet échantillon, la région Franche-Comté est sous-représentée alors que la Bourgogne et le Languedoc-Roussillon sont, eux, surreprésentés. Il est important d'avoir cette répartition à l'esprit lorsque l'on compare les coûts constatés dans chacune des régions.

Figure 5: Coûts-journée moyens par Région et par type de structure

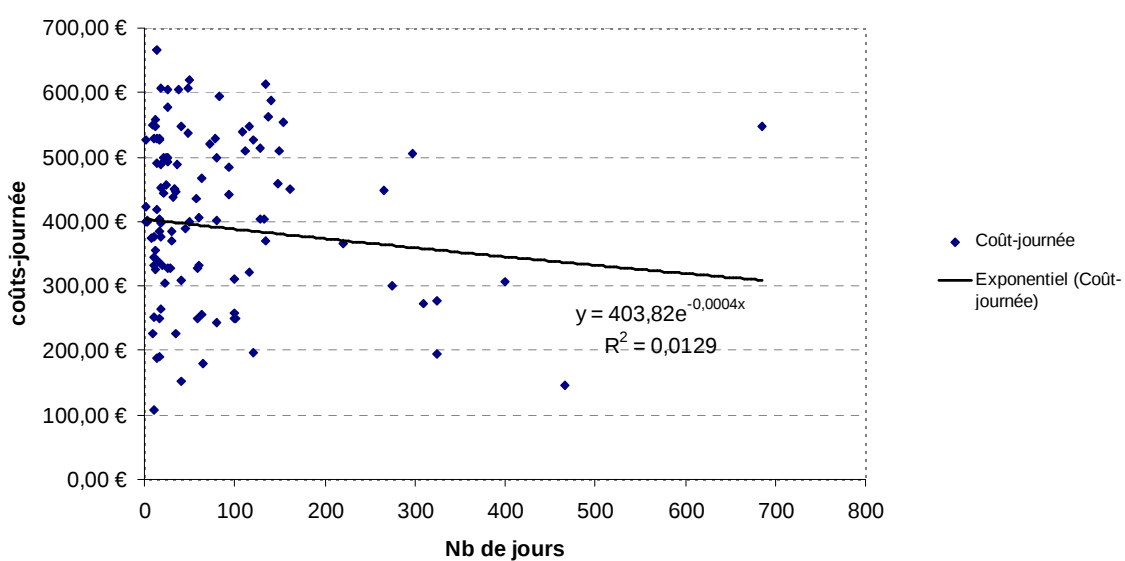


On peut ainsi constater que la région Rhône-Alpes est celle qui pratique les coûts-journée les plus élevés. Parallèlement c'est en Bourgogne, région la mieux représentée, que les coûts-journée pratiqués sont en moyenne les plus faibles.

NB : Les disparités de coûts constatées concernant les autres structures que les Chambres d'Agriculture ne sont pas très significatives dans la mesure où elles prennent en compte un nombre très restreint de valeurs (une seule pour Rhône-Alpes).

3.2.3 Influence du nombre de jours financés

Figure 6 : Evolution du coût-journée en fonction du nombre de jours financés



Il n'existe visiblement pas de corrélation significative entre le coût-journée et le nombre de jours financés. En effet, le coefficient de corrélation R^2 est très faible (inférieur à 0,1).

Par ailleurs, l'aspect du nuage de points ne donne pas beaucoup d'informations quant à un impact du nombre de jours financés.

En effet, pour un nombre de jours financés inférieur à 15, le coût-journée peut varier de 108 à 666 euros. Pour un nombre de jours supérieur à 400, il varie de 147 à 548 euros.

Cette absence de corrélation rend très difficile l'établissement d'un seuil au-delà duquel on passerait du financement de jours au financement de postes.

Le graphique permet néanmoins de constater que le nombre de configuration où assez peu de jours sont financés est important. Très peu d'opérations concernent le financement de plus de 150 journées de chargés de missions. Un constat confirmé et affiné par le tableau ci-dessous :

Tableau 13 : Nombre de valeurs de coûts-journée par tranches de jours financés

Nombre de jours	Nombre de valeurs	Fréquence	Fréquence cumulée
<10	8	7%	7%
[10; 25[	36	32%	39%
[25; 50[	21	19%	58%
[50; 75[	11	10%	67%
[75; 100[	7	6%	73%
[100 ;125[	10	9%	82%
[125; 150[	6	7%	89%
[150; 200[	3	3%	92%
>200	7	8%	100%

73 % des valeurs de coûts-journée étudiées concernent un nombre de jours financés inférieur à 100 et 67 % un nombre inférieur à 75.

Plus de 50% des valeurs étudiées se situent dans la tranche [10 ; 50 [, c'est-à-dire que la majorité des opérations étudiées sont des missions de 10 jours et plus mais qui restent inférieures à 50 jours.

4 Proposition de coûts de référence pouvant servir de base à l'élaboration d'un forfait journée

4.1 Définition du coût de référence

4.1.1 Hypothèse « basse »

Le coût de référence (CR) proposé est égal à la moyenne des coûts-journée de l'échantillon « Jours » (Cf. III 3.1.3. Influence de la distinction « jours » / « postes) soit 402,70 € arrondi à 400 € / jours

CR = 400 € / jours

Ce coût de référence étant nettement inférieur au coût moyen affiché par les chambres d'agriculture (449,43 € / jours, cf. III. 3.2.1. Influence du type de structure), une option plus favorable, appelé hypothèse « haute » est également proposée.

4.1.2 Hypothèse « haute »

Le coût de référence (CR) proposé est égal à la moyenne des coûts-journée de l'échantillon « Jours » (Cf. III 3.1.3. Influence de la distinction « jours » / « postes) augmentée de l'écart type, à savoir : 402,70 € + 15 = 417,70 € arrondi à 420 € / jours.

CR = 420 € / jours

4.2 Proposition d'un seuil de passage du forfait jour au forfait annuel

L'étude du nombre de cas par tranches de jours financés (cf. III. 3.2.3. Influence du nombre de jours financés) a permis de montrer qu'un grand nombre d'opérations financées (58 %) portait sur des missions de moins de 50 jours. Ce seuil de 50 jours pourrait donc faire l'objet d'une proposition. Néanmoins, dans la mesure où cela ne représente qu'un quart temps de poste, il ne semble pas très juste de fixer le seuil de passage du forfait jour au forfait poste à 50 jours.

Deux autres options sont donc proposées :

4.2.1 Retenir un seuil de 100 jours financés

73 % des opérations financées portant sur des missions de moins de 100 jours, retenir pour seuil une limite de 100 jours semble opportun. Dans ce cas, la règle d'intervention est :

Si Jours < 100 $\Rightarrow$ CR = 400 € / jours (ou 420)

Si Jours $\geq$ 100 $\Rightarrow$ passage au forfait annuel, soit, ramené à la journée :

- Ingénieur confirmé : CR = 349 € / jours***
- Ingénieur débutant ou technicien : CR = 304 € / jours***

4.2.2 Retenir un seuil de 200 jours financés

Dans ce cas de figure, on part du principe que, puisque le coût journée ne dépend pas du nombre de jours financés, il n'y a pas lieu de fixer un seuil et on décide de financer l'ensemble des jours, dans la limite d'un équivalent temps plein sur une année (soit 200 jours), au forfait jour. . Dans ce cas, la règle d'intervention est :

Si Jours < 200 $\Rightarrow$ CR = 400 € / jours (ou 420)

Si Jours $\geq$ 200 $\Rightarrow$ passage au forfait annuel, soit, ramené à la journée :

- Ingénieur confirmé : CR = 349 € / jours***
- Ingénieur débutant ou technicien : CR = 304 € / jours***

Etude des coûts des chargés de mission « agricoles »

ETUDE COMPLEMENTAIRE

❶ Rappel de l'analyse des coûts menée précédemment :

1. Il existe 2 types de financement principaux :

- financement de « jours »,
- financement de « poste »,

Le coût journée moyen est 2 fois plus élevé dans le cas de financement de jours (402€/j) que de postes (201 €/j).

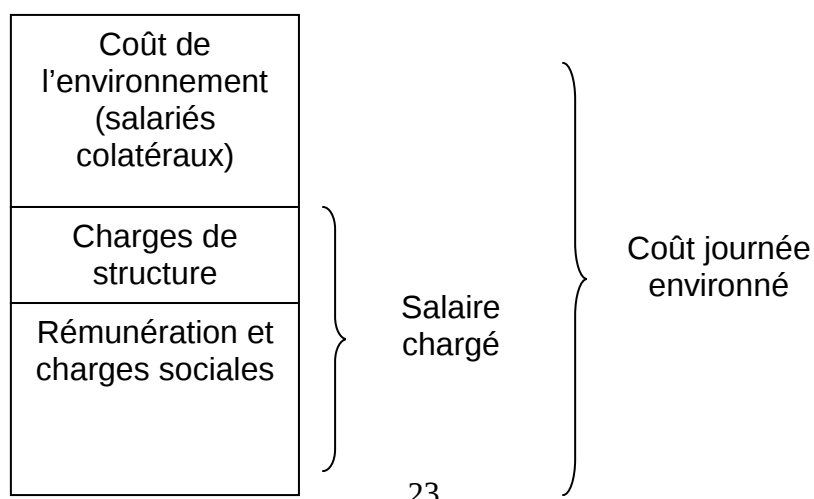
Le coût journée moyen est inférieur à celui des forfaits Agence figurant dans le GRI 9) programme (294 €/jour pour un débutant ou 342 €/jour pour un senior).

2. L'analyse a porté principalement sur l'analyse des coûts issus du financement de jours et les conclusions suivantes ont été avancées :

- les structures qui bénéficient le plus du financement de missions sous la forme de jours sont les Chambre d'agriculture (81% des cas), les 19% restants se répartissent entre associations, organismes de recherche, coopératives, structures de gestion.
- le coût journée moyen « Chambre d'agriculture » (449€/j) est 2 fois plus élevé que le coût journée moyen « autres structures » (232 €/j). Ce qui semble pouvoir s'expliquer par le fait que les chambres d'agriculture supportent en plus du salaire chargé de leurs agents des charges de structure et de coût de l'environnement que de petite structures associatives n'ont pas à assumer (cf. paragraphe suivant).
- les missions financées sont dans 58 % des cas inférieures à 50 jours et 73% des cas des missions inférieures à 100 jours.
- Le coût de référence proposé est la moyenne des coûts jours de l'échantillon 400-420 € (ajout de l'écart-type).
- 3 hypothèses de seuils on été proposées pour passer du forfait jour au forfait annuel : 50 j,100j ou 200j.

❷ Référence de coûts interne AERMC réalisé sur l'outil de simulation de l'URH :

Un coût journée peut être décomposé comme suit :



Pour le calcul du coût total, il faut augmenter le salaire chargé d'un taux d'environnement, qui tient compte des conditions d'environnement des personnels d'une équipe moyenne, personnel technique et administratif, ainsi que de son environnement scientifique et administratif, il s'agit du **coût environné**. D'après la circulaire n° 950019DSPR du 5 mai 1995 relative au coût moyen pour le CNRS du chercheur CNRS environné et Agence Nationale de la Recherche :

Coût environné = 1,8* (salaires chargé)
--

Il semble alors raisonnable vu les structures auxquelles nous sommes confrontés de prendre un facteur de **1,4**.

Qualification Statuts 2007	Salaires et Charges (€/an)	Coût journée pour 190 jours / an en (€/j)	Charges de structures et fonctionnement	Coût journée environné pour 190 jours / an
Cat II débutant	35219	185	Données fournies par l'URH – AERM&C Budget 2007 fonctionnement AE = 5.8 M€ pour 480 salariés soit 399 ETPT soit 76 €/jour	365
Cat II 3 ans d'expérience	41595	219		413
Cat II 5 ans d'expérience	46208	243		447
Cat I débutant	42500	224		420
Cat I 3 ans d'expérience	50000	263		475
Cat I 5 ans d'expérience	57800	304		532

Détail des charges de structure et de fonctionnement :

Immobilisations (bâtiments, véhicules, matériel informatiques...) = 0.8 M€

Dépenses encadrées (coût de fonctionnement des bâtiments, loyer...) = 2.2 M€

Activités et divers (proportionnel à l'activité) = 2.4 M€

Communication = 0.4 M€

(Informatique (développement de logiciels) = 2.3 M€ , non pris en compte car les structures rencontrées ne sont pas confrontées à ce type de charges.)

③ Les règles APCA de définition des coûts facturés par les Chambre d'Agriculture n'a pas pu être obtenu.

④ Propositions d'interventions de l'Agence sur les postes de « chargés de missions agricoles » :

Le coût journée à retenir est -il :

- le coût moyen des chambre d'agriculture = 450 €/j
- le coût moyen de l'échantillon total = 400- 420 €/j

Quel seuil faut-il retenir pour le passage du coût journée à l'assiette forfaitaire fixée dans le GRI de 56 000 HT soit 294 €/jour pour un technicien ou un ingénieur débutant et de 65 000 HT soit 342 €/jour pour un ingénieur confirmé :

- 50 jours,
- 100 jours qui correspond à un mi-temps,
- 190 jours qui correspond à un temps complet.

5 Synthèse et valorisation de l'étude coût

Différentes proposition de seuil et de coût journée ont été simulés, soit :

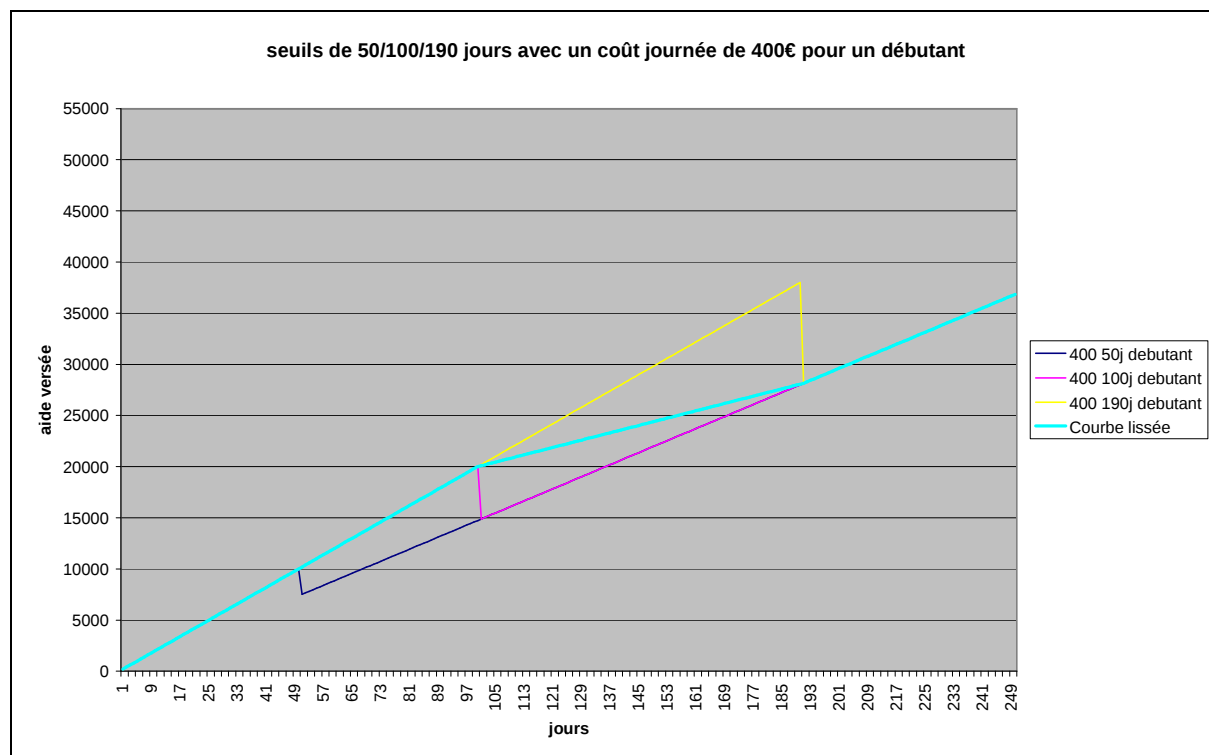
- simulation au niveau des seuils pour passage d'un coût journée à un coût au prorata de l'assiette annuelle pour des valeurs à 50, 100 ou 190 jours ;
- coût journée à 400 ou 450 € par jours.

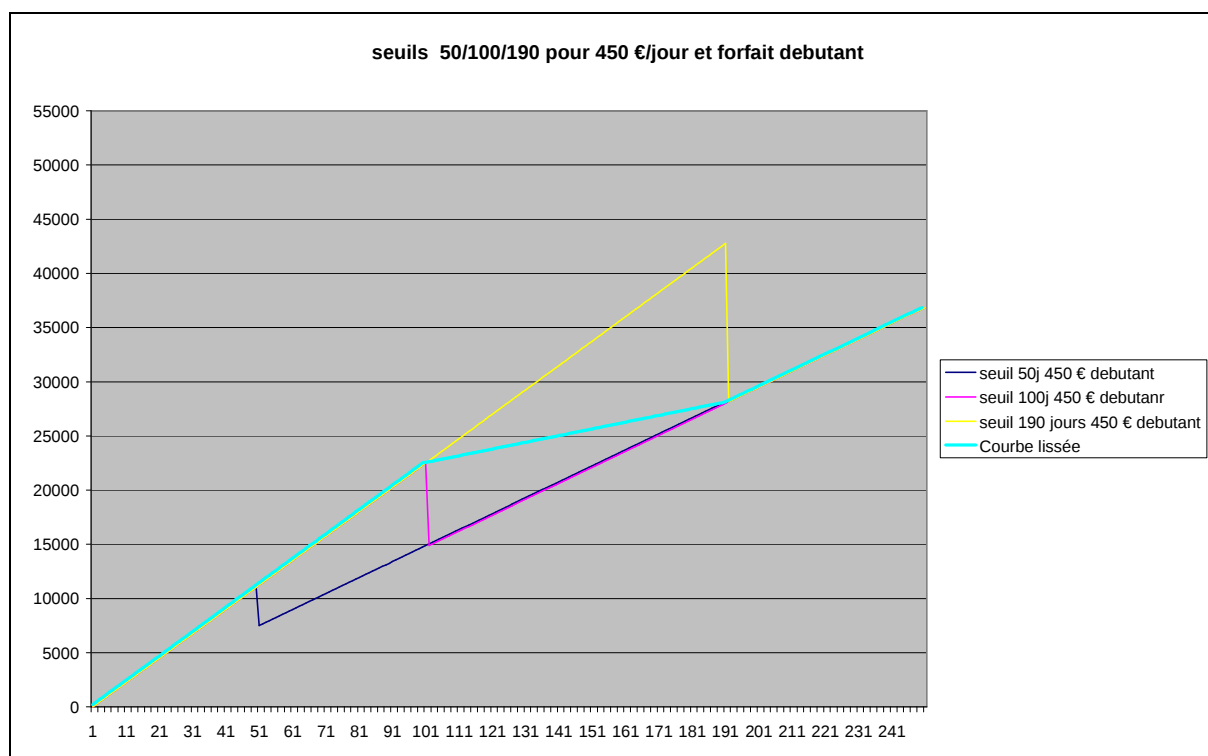
Chaque série de données ainsi représentée laisse apparaître une cassure au niveau du passage du dit seuil, c'est pourquoi il est proposé de lisser les représentations ainsi obtenues, selon la philosophie suivante :

- de 0 à 100 jours (plage de données couvrant 73% des dossiers d'aide de l'agence) : le coût journée sera appliqué
- de 101 à 190 jours : il est proposé de suivre une fonction intermédiaire entre un seuil à 100 jours ou un à 190 jours
- au-delà de 190 jours (soit l'équivalent d'1 ETPT annuel) : le forfait annuel sera appliqué ;

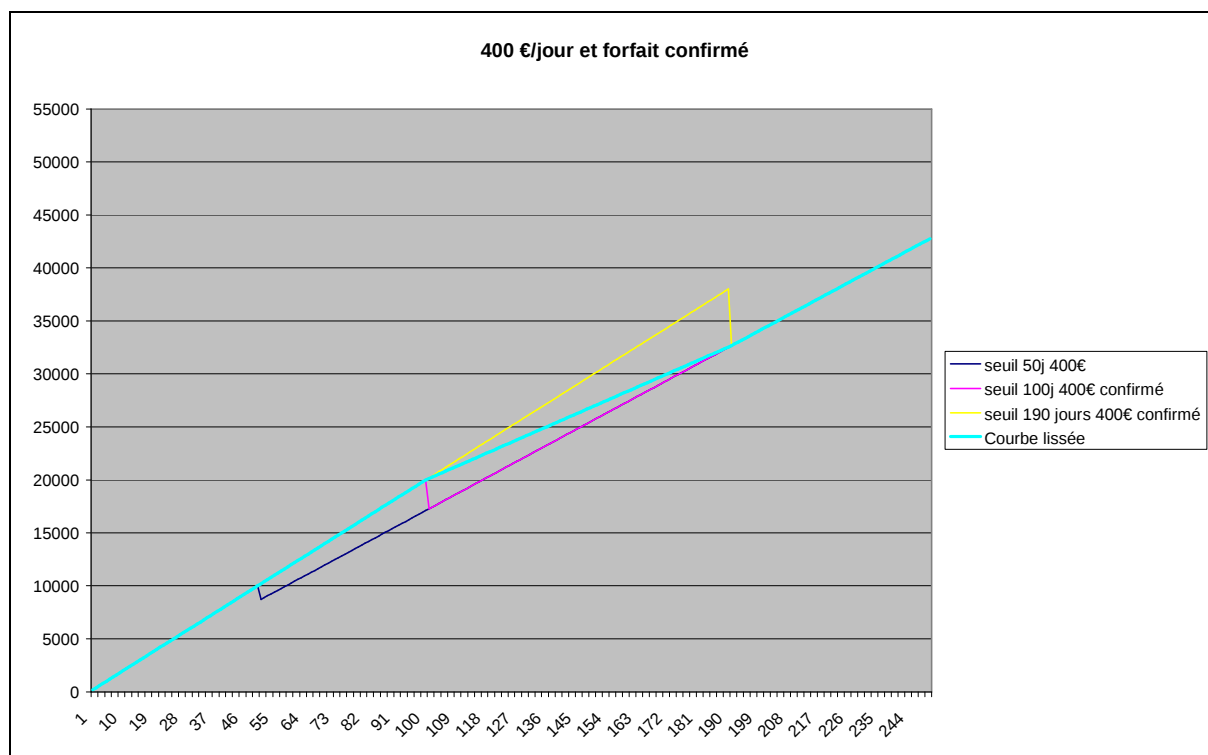
Cette représentation sera appelée courbe lissée au niveau des graphes suivants.

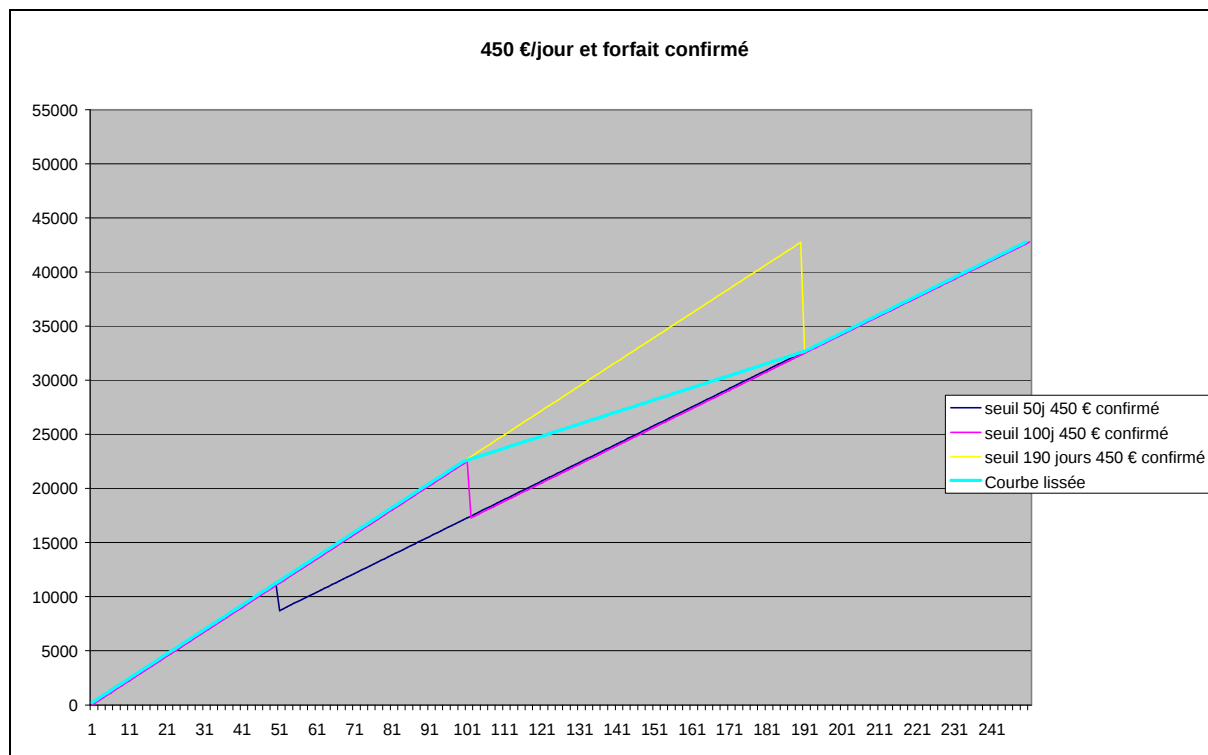
Cas d'un technicien ou ingénieur débutant





Cas d'un ingénieur confirmé





⑥ Proposition

Il est proposé que les courbes lissées à 450 €/jr soit les fonctions retenues pour le calcul des aides Agences (afin de ne pas pénaliser les grosses structures supportant des frais annexes en plus du salaire chargé brut), les coûts de référence proposés deviennent ainsi :

Pour un ingénieur débutant ou un technicien :

- si nombre de jours financés ≤ 100 jours $\rightarrow CR = 400\text{€} / \text{jours}$
- $100 > \text{nombre de jours financés} > 200 \rightarrow CR = (160 \times N \text{ jrs}) + 24000$
- à partir de 200 jours financés $\rightarrow CR = \text{prorata d'une assiette forfaitaire de } 56\,000\text{€ HT annuel}$

Pour un ingénieur confirmé :

- si nombre de jours financés ≤ 100 jours $\rightarrow CR = 450\text{€} / \text{jours}$
- $100 > \text{nombre de jours financés} > 200 \rightarrow CR = (200 \times N \text{ jrs}) + 25000$
- à partir de 200 jours financés $\rightarrow CR = \text{prorata d'une assiette forfaitaire de } 65\,000\text{€ HT annuel}$

(CR = Coût de référence / Njrs = nombre de jours financés)